**MULTIX SA**
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 666.666 euros
171 bis avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 527 665 913
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE**
**EN DATE DU 9 AOUT 2012**

L'an deux mille douze,
Le neuf août,
A dix-neuf heures,

Le directoire de la Société s'est réuni au siège social sur convocation de son Président faite conformément aux dispositions des statuts.

Monsieur Jacques Doremus, membre et président du directoire, est présent et a émargé le registre de présence.

Monsieur Patrick Radisson, second membre du directoire, est absent et excusé.

La réunion est présidée par Monsieur Jacques Doremus qui constate que, conformément aux dispositions des statuts, il peut valablement délibérer.

Le président rappelle que le directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

- Constatation de la réalisation définitive des Augmentations de Capital 1 et 2 décidées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2012 (l' « **Assemblée Générale** ») et de la modification corrélative des statuts de la Société,
- Questions diverses

Il est alors passé à l'examen de ces questions.

**RESOLUTION UNIQUE**
*(Constatation de la réalisation définitive des augmentations de capital et de la modification corrélative des statuts de la Société)*

Le directoire, après avoir constaté :

(a) que les actionnaires de la Société ont, conformément aux termes des deuxième et troisième résolutions de l'Assemblée Générale, supprimé leur droit préférentiel de souscription aux 2.345 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Ordinaires Nouvelles** »),

(b) que :

- Monsieur Patrick Radisson a souscrit aux 1.380 Actions Ordinaires Nouvelles qui lui étaient réservées et a libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 10.005 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°27581 en date du 07/09/2012

- La société JD Capital a souscrit aux 965 Actions Ordinaires Nouvelles qui lui étaient réservées et a libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 6.996,25 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,

(c) que les actionnaires de la Société ont, conformément aux termes des cinquième à treizième résolutions de l'Assemblée Générale, supprimé leur droit préférentiel de souscription aux 315.145 actions de préférence de catégorie P nouvelles (les « **Actions P** ») à chacune desquelles sont attachés deux bons de souscription d'Actions P (le « **BSA Ratchet-2012** » et le « **BSA Tranche 2-P** » et ci-après ensemble, avec les Actions P nouvelles auxquelles ils sont attachés les « **ABSAP-2012** »),

(d) que :

- le FCPR Sécurité Compartiment Principal a souscrit 85.143 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 617.286,75 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- le FCPR Financière de Brienne Compartiment II a souscrit 43.848 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 317.898 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- la société Thales Corporate Ventures SAS a souscrit 61.910 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 448.847,50 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- la société Rhône-Alpes Création a souscrit 17.331 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 125.649,75 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- la société Expansinvest a souscrit 13.000 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 94.250 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- la société Héléa Financière a souscrit 21.551 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 156.244,75 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- le FIP France Fortune Alto 3 a souscrit 12.690 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 92.002,50 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- le FIP France Alto 6 a souscrit 49.775 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 360.868,75 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,
- le FIP France Alto 7 a souscrit 9.897 ABSAP-2012 et libéré l'intégralité du montant de sa souscription, soit 71.753,25 euros, par virement sur le compte de la Société ouvert dans les livres de la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises,

et pris acte en conséquence, de la clôture anticipée des souscriptions aux Augmentations de Capital 1 et 2 (tels que ces termes sont définis à l'Assemblée Générale) et connaissance prise du certificat de dépôt des fonds émis par la banque CIC, Agence Boulogne Entreprises en date du 9 août 2012 :

1. constate la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital 1 de 2.345 euros pour porter le capital social de 666.666 à 669.011 euros, par l'émission de 2.345 Actions Ordinaires Nouvelles, au prix de 7,25 euros l'une, soit 1 euro de valeur nominale et 6,25 euros de prime d'émission, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 17.001,25 euros,

2. constate la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital 2 de 315.145 euros pour porter le capital social de 669.011 à 984.156 euros, par l'émission de 315.145 ABSAP-2012, au prix de 7,25 euros l'une, soit 1 euro de valeur nominale et 6,25 euros de prime d'émission, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 2.284.801,25 euros,

3. constate les modifications corrélatives des statuts de la Société, et

4. confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de réaliser toutes formalités légales consécutives aux décisions ci-dessus.

* * * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président.

Le président du directoire
Monsieur Jacques Doremus

Enregistré à : SIE DE NEUILLY POLE ENREGISTREMENT
Le 05/09/2012 Bordereau n°2012/774 Case n°30 Ext 9482
Enregistrement : 500€ Pénalités :
Total liquidé : cinquante euros
Montant reçu : cinquante euros
Le Contrôleur des finances publiques

Maud MOUZET
Agent Administratif
des Finances Publiques